



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2022

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 39 y compris les membres du Conseil communal et les Secrétaires.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle du 25 novembre 2022, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant, en tenant compte de quelques modifications en rouge :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 juin 2022
2. Présentation générale du budget de fonctionnement 2023
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2023
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Approbation du budget de fonctionnement
3. Budget des investissements 2023 et vote du crédit y relatif
 - 3.1 Informatique : logiciels et mise à jour
 - 3.2 Aménagements + rénovation aux bâtiments communaux de Bollion et Seiry
 - 3.3 Remplacement de machines aux bâtiments communaux de Lully et Seiry
 - 3.4 Réfection de la route communale à Bollion - Route du Village
 - 3.5 Etude et expertise de mobilité
 - 3.6 Mise en conformité des arrêts de bus à Bollion et des liaisons piétonnes
 - 3.7 Remplacement du collecteur eaux claires à Bollion - Route du Village
 - 3.8 Finalisation de la digitalisation - inventaire des routes et conduites
 - 3.9 Budget global des investissements 2023
 - 3.10 Rapport de la Commission financière
 - 3.11 Approbation du budget des investissements 2023
4. Renouvellement de l'organe de contrôle des comptes pour la période 2022-2024.
5. Reprise d'une route privée à Seiry – art. 8004 – Rte la Molière de la PPE Fin Perralaz
6. ADIS-Broye, ~~statuts règlement~~ de l'Association des Communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye
7. **Nominations à la commission financière et à la commission de l'énergie**
8. Divers

A 20h.03 M. Gérard Brodard – Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. M. le Syndic informe l'assemblée que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés :

Mmes Elisabeth Pillonel, Annie Guex, Antoinette Jakob, Heidi Monney, Marie-Noëlle Guex, Jacqueline Tesse, Vanessa Godel, Yolande Verdon, Margrit Strub, Carmen Di Meo.

MM. Frédéric Vernier, Christophe Wyssbrod, Stéphane Pillonel, Alfred Pillonel, Georges Krattinger, Gilles Monney, Vincent Isoz, André Van der Veken, Roger Verdon, Antonio Hermida, Quentin Brodard, Marc Guisolan, Stéphane Bonfils, Benoît Décotterd.

Nomination d'une scrutatrice : Mme Martha Pittet.

M. Gérard Brodard – Syndic avise l'assemblée des modifications suivantes qui seront apportées au présent tractanda :

- Soit au point 6, les statuts de l'ADIS-Broye sont à approuver et non pas le règlement.
- Nouveau point 7, soit la nomination d'un membre à la Commission financière et d'un membre à la Commission de l'énergie. La nomination de ces deux personnes doit être approuvée par l'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 20 juin 2022

Selon la décision de l'assemblée du 9 juin 2021, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires souhaités.

M. le Syndic informe l'assemblée que le point 2 : Village de Lully : vente de l'article 8292 du procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2022 doit être rectifié comme suit : *la Société mentionnée dans ce procès-verbal est Fonseca & Fils SA ; dans le contrat de vente de cet article no 8292, l'intitulé stipule la société **Fonseca Immo SA**. Afin que cela soit conforme auprès du Registre foncier et pour la bonne forme, le procès-verbal doit être adapté par le nouvel intitulé soit **la société Fonseca Immo SA**.*

Les points en suspens suivants ont été relevés et M. le Syndic y répond comme suit :

- M. Francis Marchand sollicite le Conseil communal afin qu'il mette en valeur la ferme du Hameau de la Fontaine et de garder la maîtrise de ce qui se fera. Exemple : installer un cabinet médical.
M. le Syndic en prend note et précise que des informations relatives à la construction de la ferme seront données lors de l'assemblée des comptes en mai 2023.
- M. François Martin demande de faire des analyses des gros investissements, ceci en lien avec les futures décisions pour la ferme du Hameau de la Fontaine.
M. le Syndic relève que nous attendons le bouclage des comptes afin d'adapter la planification financière et ressortir ces gros investissements.
- M. Julien Hennard s'étonne de constater le grand nombre d'excréments laissés sur les routes et chemins de nos villages par les équidés. Un courriel a été fait à tous les propriétaires de chevaux de la Commune.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote avec les corrections et est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour la parfaite rédaction du document.

2. Présentation générale du budget de fonctionnement 2023

2.1 Budget de fonctionnement 2023

La parole est donnée à M. Gérard Brodard Syndic – Responsable des finances qui présente le budget 2023, chapitre par chapitre et apporte à l'assemblée les commentaires utiles.

- Le budget 2023, présente un total de charges de CHF. 5'098'430.00 soit une augmentation de 4.85% par rapport à 2022.
- Le total des revenus s'établit à CHF. 4'885'820.00 ce qui donne un excédent de charges présumé de CHF 212'610.00.
- Le total des amortissements se montent à CHF. 310'460.00 et la réserve de réévaluation des actifs au bilan s'élève à CHF. 1'418'827.25, ce qui apporte un produit extraordinaire de CHF. 140'700.00.
- Les charges liées prévisibles ont augmenté de CHF. 105'250.00 pour la période à venir.
- Augmentation des attributions liées à la péréquation financière de CHF. 11'150.00 répartis entre les ressources et les besoins.
- Compensation de CHF. 17'900.00 pour donner suite à la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises.
- La deuxième tranche du remboursement du montant de la caisse de pension de l'État Fribourg de CHF. 21'170.00 impacte ce budget.
- La nouvelle réorganisation des sapeurs-pompiers au niveau du district avec la création d'un bataillon (ADIS-Broye) occasionne une participation financière de CHF. 66'700.00 par rapport au budget 2022 (CH. 48'200.00) soit une augmentation de CHF. 18'500.00, respectivement de 38%.
- La fortune au 31 décembre 2021, s'élevait à CHF. 1'453'281.00, ce qui permet à la Commune de supporter le résultat négatif présumé du budget 2023.

Le récapitulatif du budget 2023 pour le fonctionnement se présente comme suit :

Total des charges : CHF. 5'098'430.00 / produits : CHF. 4'885'820.00

Excédent de charges de : CHF. -212'610.00

M. le Syndic remercie Mme Heidi Monney – Caissière pour l'immense travail effectué et donne la parole à l'assemblée :

M. Francis Marchand souhaite savoir sur combien d'années se fera la participation à la construction du CO de Cugy. M. le Syndic l'avise que la durée sera de 10 ans.

M. Julien Duc est surpris de constater que l'AES ne s'autofinance pas.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale l'informe que c'est un service à disposition des parents. Par exemple, pour les familles à bas revenus, le tarif est abaissé et la Commune prend une partie des frais à sa charge.

M. Julien Hennard constate une augmentation du salage par rapport à l'année dernière.

Mme Catherine Plüss – Conseillère communale précise que les tarifs sont différents sur les 3 villages et de plus, les montants varient en fonction de la météo qui n'est pas identique chaque année.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi - Présidente de la Commission financière :

La Commission s'est réunie le 21 novembre dernier avec le Conseil communal afin d'examiner les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Lully pour l'exercice 2023.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2023 a été présenté d'une manière claire et précise. Le Conseil communal a apporté toutes les informations nécessaires et il a répondu de manière explicite à toutes les questions.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière accepte le budget de fonctionnement 2023 présentant un excédent de charges présumé de CHF. 212'610.00 et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2023

Ce point est soumis au vote. Celui est accepté par 37 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

M. Gérard Brodard – Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Budget des investissements 2022 et vote des crédits y relatifs

M. Gérard Brodard – Syndic fait part à l'assemblée des différents postes ainsi que les commentaires y relatifs.

Le budget des investissements 2023 fait ressortir les points suivants ;

- CHF. 269'800.00 de report d'investissements déjà validés ;
- CHF. 346'200.00 de nouveaux investissements potentiels ;
- Les nouveaux investissements sont financés par un emprunt bancaire de CHF. 220'000.00 ; l'offre actuelle étant de 1.8% pour une durée de 3 ans et le solde par les liquidités.

Les nouveaux investissements suivants seront présentés en détail par les Conseillers responsables et adoptés individuellement par l'assemblée, ceci selon les énoncés du tractanda.

3.1 Informatique : logiciels et mise à jour

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les précisions concernant cette dépense :

L'assemblée avait déjà voté ce montant de CHF. 20'000.00. Ce dernier n'a pas été dépensé et sera utilisé en 2023 avec un supplément de CHF. 12'000.00.

Mme Sabrina Bersier souhaite savoir si un audit informatique a été effectué au niveau sécurité. Et pour le nouveau logiciel, les coûts de licence ont-ils été comptés ? Mme Catherine Plüss – Conseillère communale lui répond par l'affirmative et précise ce qui suit concernant ce renouvellement informatique :

But de la dépense : nouveaux logiciels pour l'Administration et Wifi pour l'Ecole de Seiry.

Descriptif :

1. Numérisation du contrôle des habitants
2. Logiciel RH efficace (en lien avec la comptabilité)
3. Nouvelle installation du Wifi à l'Ecole de Seiry qui est vraiment ancienne

Raisons :

1. Modernisation de la gestion administrative
2. Amélioration de l'efficacité pour la gestion administrative
3. Installation actuelle obsolète, mise à jour à la suite de l'audit informatique.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé : CHF. 32'000.00 dont CHF. 20'000.00 de report	12'000.00
Financement par les liquidités	12'000.00
Amortissement annuel estimé : 25%	3'000.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	3'000.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 12'000.00 et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

3.2 Aménagement + rénovation aux bâtiments communaux de Bollion et Seiry – I

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les explications d'usage :

But de la dépense : Changement des fenêtres qui sont trop anciennes

Descriptif : Installation de nouvelles fenêtres

Raisons : 1. Fenêtres actuelles en mauvaises état
2. Meilleure isolation = diminution des coûts énergétiques

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	20'000.00
Financement par les liquidités	20'000.00
Amortissement annuel estimé : 3 %	600.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	600.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 20'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

3.2 Aménagement + rénovation aux bâtiments communaux de Bollion et Seiry - II

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale pour des informations relatives à cette nouvelle dépense.

But de la dépense : Régulation du chauffage à l'Ecole de Seiry

- Descriptif : Installation d'un système de régulation du chauffage
- Raisons :
1. Actuellement réglage possible uniquement par les radiateurs
 2. Possibilité de baisser le chauffage par locaux
 3. Système automatique
 4. Economie d'énergie
 5. Système utilisable même si le chauffage à mazout est changé ultérieurement.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	6'000.00
Financement par les liquidités	6'000.00
Amortissement annuel estimé : 3 %	180.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	180.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 6'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

M. Peter Strub relève que l'amortissement de 3% est faible. Cette régulation n'aura pas une durée de 33 ans. M. le Syndic prend bonne note de cette remarque et relève que cet amortissement sera fait plus rapidement.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

3.3 Remplacement de machines aux bâtiments communaux de Lully et Seiry

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss – Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

But de la dépense : Remplacement d'une machine pour la salle de la Colombière + remplacement du lave-vaisselle à la salle communale de Seiry.

Descriptif :

1. Achat d'une nouvelle machine pour le nettoyage du sol de la salle de gymnastique: CHF. 13'000.00
2. Installation d'un nouveau lave-vaisselle à la salle communale de Seiry : CHF. 3'000.00

Raison : obligation de changer de machine actuelle qui est ancienne et en panne.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	16'000.00
Financement par les liquidités	16'000.00
Amortissement annuel estimé : 10 %	2'100.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	2'100.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 16'000.00 vu que le remplacement des machines est nécessaire. Elle propose à l'assemblée de l'accepter également.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

3.4 Réfection de la route communale à Bollion – Route du Village

La parole est donnée à Mme Oksana Isoz – Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

But de la dépense : Assainissement des infrastructures communales

Descriptif :

1.	Démolition surface route existante	7'500.00
2.	Remplacement couche de fondation	12'500.00
3.	Fourniture et pose enrobé bitumeux	39'500.00
4.	Réfection bordures et banquettes	24'500.00
5.	Divers et imprévus	4'000.00
6.	TVA 7.7 %	6'776.00
	Total	94'776.00

Raisons :

1. Investissements couplés avec le remplacement du collecteur
2. Rénovation de la route et amélioration des mesures de préventions des inondations

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	95'000.00
Emprunt	95'000.00
Intérêt de l'emprunt : 1,8% à 3 ans	1'710.00
Amortissement annuel estimé : 2,5%	2'375.00
Total des charges d'exploitation annuelles estimées	4'085.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement ainsi que l'emprunt y relatif de CHF. 95'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

M. Christian Schlechten relève que ce projet est magnifique et félicite le Conseil communal.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

3.5 Etude et expertise de mobilité

La parole est donnée à M. Oksana Isoz - Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

La nouvelle législation fédérale sur l'introduction des zones 30 entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Une décision formelle et une publication continueront d'être nécessaires pour aménager une zone 30. Le Canton de Fribourg n'a pour l'heure pas communiqué sur la procédure et la forme des documents qui seront exigés.

- Sur la base des vitesses relevées par la Commune et des déficits en termes de sécurité, détermination du régime de vitesse adéquat pour chaque quartier.
- Mesures permettant de réduire les vitesses aux endroits sensibles.
- Intégration des mesures en faveur de la mobilité douce.

But de la dépense : Amélioration des infrastructures communales

Descriptif :

1.	Données de base et état des lieux	3'200.00
2.	Diagnostic « sécurité et fonctionnement	3'400.00
3.	Proposition de mesures	4'400.00
4.	Finalisation de l'étude	3'600.00
5.	TVA 7.7 %	1'600.00
	Total	16'200.00

Raisons :

1. Améliorer la mobilité douce et la cohabitation entre les véhicules (de tourisme et agricoles, les piétons, cyclistes).
2. A terme, généraliser la vitesse à 30 km/h dans les quartiers d'habitations et les centres des 3 villages.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	16'200.00
Financement par les liquidités	16'200.00
Amortissement annuel estimé : 10 %	1'620.00
Total charges d'exploitation annuelles estimées	1'620.00

Mme Sabrina Bersier souhaite savoir si cette étude a été faite pour la mobilité.

Mme Oksana Isoz – Conseillère communale lui répond par l'affirmative. Elle l'avise que c'est une expertise réalisée par le Bureau Team+.

Mme Martha Pittet souhaite savoir si la Commune peut intervenir en fonction de ses vœux.

M. le Syndic lui répond également par l'affirmative. La Commune présente les expertises faites au Canton avec les argumentations. Cela sera une excellente plus-value pour la Commune.

La parole est donnée à Mme Irène Rüssi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 16'200.00 et de ce fait, suggère à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à 37 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

3.6 Création d'un arrêt de bus à Bollion et mise en place des liaisons piétonnes

La parole est donnée à M. Oksana Isoz - Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les explications d'usage.

A ce jour, il y a deux arrêts de bus non conformes sur la Commune et à la demande du Canton, nous sommes dans l'obligation de faire cette mise en conformité.

But de la dépense : Amélioration des infrastructures communales

Descriptif :

1.	Abribus	13'000.00
2.	Fondations pour abribus	3'000.00
3.	Liaisons piétonnes côté Jura	12'000.00
4.	Liaisons piétonnes côté Alpes	10'000.00
5.	Divers et imprévus, honoraires	7'600.00
6.	TVA 7.7 %	3'511.20
	Total	49'111.00

Raison : Création d'un arrêt de bus et mise en conformité selon la loi fédérale pour Personnes à mobilité réduite (Lhand).

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	50'000.00
Financement par les liquidités	50'000.00
Amortissement annuel estimé : 5 %	2'500.00
Total charges d'exploitation annuelles estimées	2'500.00

M. Martial Pillonel souhaite connaître l'emplacement pour cet arrêt. Celui-ci sera installé sur le parking public en bordure de la route cantonale à Bollion.

M. Julien Hennard demande si cette mise en conformité est de surélever cet arrêt.

M. le Syndic lui répond par l'affirmative. Le Canton va gérer ceci.

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 50'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

3.7 Remplacement du collecteur eaux claires à Bollion – Route du Village

La parole est donnée à M. Jérémy Bonfils - Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

Au vu de la réfection de cette route, on va profiter d'installer un collecteur plus large.

But de la dépense : Amélioration des infrastructures communales

Descriptif :

1.	Excavation pose collecteur	21'500.00
2.	Collecteur, regards et grilles	32'000.00
3.	Remblayage collecteur	9'500.00
4.	Installation de chantier et régie	23'000.00
5.	Honoraires ingénieur	30'000.00
6.	TVA 7.7%	8'932.00
	Total	124'932.00

Raisons :
1. Mise en place des mesures de préventions des inondations
2. 1ère étape de protection des habitations

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	125'000.00
Emprunt	125'000.00
Intérêt de l'emprunt : 1,8% à 3 ans	2'250.00
Amortissement annuel estimé : 1,25 %	1'563.00
Total charges d'exploitation annuelles estimées	3'813.00

M. Christian Schlechten précise que si le brise énergie n'est pas retiré, le souci ne sera pas réglé.

M. Jérémy Bonfils - Conseiller communal relève que le brise d'énergie ne peut pas simplement être retiré. Dans un premier temps, l'eau doit être canalisée jusqu'à la propriété de Florian Broillet et ensuite, un bac de rétention sera installé.

A ce sujet, M. Julien Sandoz a été approché et il est favorable à reprendre les excédents d'eau lors des débordements des canalisations.

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 125'000.00 et l'emprunt y relatif. Elle recommande à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

3.8 Finalisation de la digitalisation – inventaires des routes et conduites

La parole est donnée à M. Jérémy Bonfils - Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions relatives à ce point :

But de la dépense : Finaliser la 1ère étape et mise en œuvre

Descriptif :
1. Finalisation et détails de l'inventaire des routes et des conduites.
2. Optimisation selon les normes suisses VSSE

Raisons :
1. Optimisation et collecte des données sur le terrain
2. Détails et visualisations des cartes
3. Archivage

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	6'000.00
Financement par les liquidités	6'000.00
Amortissement annuel estimé : 10 %	600.00
Total charges d'exploitation annuelles estimées	600.00

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui approuve cet investissement de CHF. 6'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

3.9 Budget global des investissements 2023

Résumé des nouveaux investissements 2023 :

Informatique	12'000.00
Aménagement et rénovations	26'000.00
Remplacement de machines	16'000.00
Réfection de la route communale à Bollion	95'000.00
Etude et expertise de mobilité	16'200.00
Création d'un arrêt de bus et liaisons piétonnes	50'000.00
Remplacement du collecteur d'eaux claires à Bollion	125'000.00
Finalisation de la digitalisation	6'000.00
	346'200.00
Financement :	
Emprunt	220'000.00
Liquidités	126'200.00

M. le Syndic passe en revue ces différents postes et apporte à l'assemblée les informations explicatives.

Les charges sont de CHF. 616'000.00 et les recettes de CHF. 100'000.00

Report d'investissements CHF. 269'800.00

Nouveaux investissements CHF. 346'200.00

3.10 Rapport de la Commission financière

En préambule du rapport concernant tous les investissements détaillés, la Commission financière par sa Présidente – Irène Rüsi fait part à l'assemblée du message suivant :

La situation actuelle des liquidités pour 2023 et les années qui suivront sont limitées et incertaines. Selon les données en notre possession pour les budgets 2023, la Commission financière a fait une simulation du flux de trésorerie et arrive à un Cash drain (Cash-flow négatif) dans le fonctionnement (exploitation) d'environ CHF. 10'000.00.

Donc la Commune devrait prendre le manque de cash sur la fortune pour couvrir les besoins de fonctionnement. De plus, selon les documents en notre possession à ce jour, il ne nous est pas possible d'établir qu'elles seront les liquidités (Cash-Ratio ; Quick Ratio) au 31 décembre 2022.

Concernant les emprunts, selon notre calcul, la Commune devra rembourser en 2023, plus de CHF. 550'000.00.

Avec ces quelques indications, la Commission financière aimerait vous rendre attentifs que dans les années à venir, la tâche de la Commune, de la Commission financière et des citoyens sera difficile au niveau de l'équilibre budgétaire et surtout financier (liquidités). Mais, la Commission financière croit que la Commune arrivera à gérer cette épreuve avec la bonne volonté de tous.

En conclusion, après avoir longuement examiné les comptes et les investissements proposés par la Commune, la Commission financière approuve les investissements pour un total de CHF. 346'200.00 dont deux investissements soumis à un crédit relatif pour un total de CHF. 220'000.00, Soit au point 3.4 – réfection de la route communale à Bollion de CHF. 95'000.00 et le point 3.7 – remplacement du collecteur d'eaux claires à Bollion pour CHF. 125'000.00. Tous les autres investissements étant financés par des liquidités.

La Commission recommande à l'assemblée d'approuver la totalité de ces investissements. Elle souhaite présenter ses remerciements au Conseil communal pour l'énorme travail accompli et la bonne collaboration. Elle remercie également Heidi Monney – Caissière pour la mise en œuvre de MCH2 et les changements que cela a nécessité ainsi que la qualité du travail fourni.

3.11 Approbation du budget des investissements 2023

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

Notre Syndic remercie l'assemblée une nouvelle fois pour la confiance témoignée au Conseil communal dans l'acceptation des nouveaux investissements. Il transmet sa gratitude aux Conseillers pour la préparation de leurs dossiers ainsi qu'au personnel administratif. M. le Syndic remercie également la Caissière – Heidi Monney pour l'excellent travail accompli ainsi qu'à la Commission financière pour sa précieuse collaboration et sa pertinence dans les débats.

4. Renouvellement de l'organe de contrôle des comptes pour la période 2022-2024

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière:

Le travail et la collaboration ayant donné entière satisfaction avec l'organe engagé pour la précédente période 2019-2021, la Commission financière propose à l'assemblée de renouveler ce mandat à la même Société qui est Fiduflex à Estavayer-le-Lac.

L'assemblée communale accepte à l'unanimité cette proposition.

5. Reprise d'une route privée à Seiry – art. 8001-8003-8004 – Route de la Molière

M. le Syndic prend la parole et donne des informations concernant la reprise de cette route :

- Sur le principe, l'ensemble des voies publiques cantonales et communales doivent faire partie du domaine public ;
- Cette route privée fait également office de desserte auprès d'une institution à caractère d'intérêt général, en l'occurrence l'unité de l'association Les Traversées;
- Cette reprise ne peut être envisagée qu'en cas d'entente amiable et unanime des protagonistes concernés;
- Cette reprise de chemin n'avait pas abouti lors du programme communal de reprises il y a quelques années;

- La Commune a mandaté un ingénieur qui a analysé l'état de la route et évalué les travaux à effectuer, afin que la reprise de cet article par la Commune soit en conformité.

Les conséquences pour les propriétaires sont les suivantes :

- Passage de la caméra dans les canalisations afin de s'assurer de l'état de celle-ci (protocole à l'appui) ;
- Terrain cédé à la Commune sans contrepartie ;
- Tous les frais inhérents à cette reprise de chemin sont assumés par les propriétaires soit :
 - caméra, réfection chemin/goudronnage ;
 - élargissement de l'entrée du chemin ;
 - changement de la grille d'évacuation ;
 - frais de géomètre et de mutation au registre foncier.

Le Conseil communal est favorable à la reprise de cet article et demande à l'assemblée d'en faire de même.

Pour ce vote, Mme Catherine Plüss et M. Julien Hennard - propriétaires concernés doivent se récuser.

Ce point est soumis au vote qui est accepté par 36 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

6. ADIS-Broye, statuts de l'Association des Communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye

L'évolution de la société et la disponibilité des personnes respectivement l'augmentation des exigences ont obligé les Communes, respectivement le district à revoir les principes généraux dans ce domaine. Chaque Commune et chaque pouvoir législatif doivent valider ces statuts.

La parole est donnée à M. Thierry Vallat – Conseiller communal qui donne à l'assemblée les renseignements utiles concernant ces statuts et cette nouvelle entité.

Mme Irène Rüssi souhaite savoir la raison pour laquelle nous ne collaborons pas avec les vaudois.

M. Thierry Vallat – Conseiller communal précise que pour l'instant, cette nouvelle organisation est cantonale. Les principes ne sont pas identiques entre le Canton de Vaud et celui de Fribourg.

Les statuts sont présentés chapitre par chapitre via l'écran.

La taxe d'exemption est fixée par l'Assemblée des délégués et est comprise entre CHF. 100.00 et CHF. 250.00 par année et par personne. Cette taxe restera identique à celle facturée à ce jour, soit CHF. 100.00.

M. Martial Pillonel souhaite savoir quel est le pourcentage de participation de l'Etat.

M. Thierry Vallat – Conseiller communal l'avise que l'Etat participe indirectement vu que tout passe par l'ECAB. Il ajoute que tous les véhicules sont propriétés de l'Etat, dès ce jour.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

7. Nominations à la Commission financière et à la Commission de l'énergie

- Commission financière: Mme Sabrina Bersier en remplacement de M. Bertrand Dubey qui quitte la Commune.

- Commission de l'énergie: Mathieu Arm de Lully – nouveau membre.
L'assemblée communale valide ces deux personnes par acclamation.

M. le Syndic remercie ces deux personnes de leur mise à disposition pour la Commune et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

8. Divers

M. le Syndic fait part à l'assemblée, du bilan et des mesures effectuées sur les sites à risques d'inondation, état au 13 décembre 2022.

Il mentionne la liste des travaux entrepris sur les 3 villages. Celle-ci est présentée sur le PowerPoint :

- Bollion – secteur Route du village : les investissements y relatifs ont été votés et acceptés lors de cette présente assemblée (points 3.4 et 3.7).
- Bollion – secteur Chemin de la Pierra : discussion établie avec le propriétaire concerné – statut quo.
- Bollion - secteur Clos Chanez : des mesures provisoires sont mises en place.
- Lully – secteur Route de Châtillon : analyses juridiques et d'améliorations potentielles.
- Lully – secteur Moulin-au-Rey : point en suspens.
- Lully – secteur bâtiment Mauron : discussions établies avec les personnes concernées – statut quo.
- Lully – secteur chemin de la Tuillière : discussions établies avec le propriétaire – en suspens.
- Lully – secteur Route de la Cure : mesure effectuée.
- Seiry – secteur la Frinzalla : mesure en suspens.
- Seiry – secteur Champs de la Fin : point en suspens.

Hameau de la Fontaine :

Le projet de la rénovation de la ferme pour la réalisation de 10 appartements avec parking souterrain a été mis à l'enquête officielle en date du vendredi 9 décembre 2022.

La recherche de mise en œuvre dans une collaboration privée – publique est en cours.

Des informations plus concrètes seront transmises lors de l'assemblée des comptes en mai prochain.

Le plan de situation est présenté à l'auditoire.

M. le Syndic précise que des entreprises régionales ont été approchées, ceci pour donner suite à la remarque faite par un citoyen lors de la précédente assemblée.

Commission durable :

A la suite de la démission de plusieurs membres à ladite Commission, Mme Catherine Plüss Conseillère communale nous présente la nouvelle composition:

- Mmes Jacqueline Tesse et Isabelle Wyssbrod de Lully
- MM Hervé Kohl de Lully et André Van der Veken de Seiry

Contrôleur du feu bactérien :

M. Jérémy Bonfills – Conseiller communal nous présente M. Anthony Martin de Bollion qui rejoint Martial Pillonel, déjà contrôleur.

Mme Annie Laure Wisard souhaite savoir si les contrôleurs peuvent aussi vérifier les plantes indésirables. En effet, des plantes envahissantes sont constatées et ne sont pas retirées.

M. Martial Pillonel complète en relevant qu'il contrôle également ces plantes indésirables. L'année dernière, il a pu constater des plantes envahissantes dans plusieurs jardins. Il ne peut pas obliger les propriétaires concernés à les retirer. La meilleure façon de procéder et d'informer les personnes concernées.

Mme Annie-Laure Wisard mentionne qu'il y a un protocole du Canton qui précise que ces plantes doivent être retirées. Un article à ce sujet avait paru dans la feuille verte.

Mme Véronique Deschenaux souhaite savoir qui gère les chardons. M. le Syndic l'avise que c'est le Gérant des cultures, soit M. Jérémy Bonfills qui précise que ceux-ci doivent être retirés, c'est une obligation.

M. le Syndic demande aux contrôleurs et au Gérant des cultures de suivre de près ces plantes envahissantes.

Présentation de la Commission des Séniors + :

Mme Marie-Jo Vernier – Conseillère communal avise l'assemblée de ce qui suit :

En référence à la loi sur les séniors (LSEN) entrée en vigueur le 1er juillet 2016, le but est de veiller à l'intégration des Séniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

Les Communes définissent d'un concept et selon les besoins de la population, les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément de celles de l'Etat.

Les intéressés à débiter cette nouvelle Commission sont : Mmes et MM. Michele De Girolamo, Peter et Margrit Strub, Didier et Jeannette Fogoz, Agnès Gauthier et Denys Wisard.

Ladite commission sera pilotée par Mme Marie-Jo Vernier – Conseillère communale.

D'ores et déjà, M. le Syndic remercie les personnes précitées pour leur engagement.

Mobilier communal à vendre :

La table et les 10 chaises de l'ancien Secrétariat communal de Seiry sont à vendre pour un prix de CHF. 200.00, le tout. Les citoyens intéressés peuvent contacter l'Administration communale.

Agenda :

- Fenêtre de l'Avent (selon le programme envoyé à la fin novembre)
- Fermeture du bureau communal 23 décembre au 6 janvier
- Atelier fabrication produits naturels et durables 21 janvier
- Marché gratuit 19 mars
- SlowUp 23 juillet

Parole à l'assemblée :

M. Francis Marchand a constaté que le chemin AF qui longe l'Arignon situé entre Lully et Frasses a été abîmé par un convoi de betteraves.

M. le Syndic l'avise que nous avons été mis au courant. A ce titre, un ingénieur a été mandaté pour renforcer les berges situées sur la Commune Les Montets et le chemin AF situé sur la Commune de Lully. Une analyse doit être faite afin de définir ce qui sera entrepris. Le passage sera fermé durant la période hivernale et ensuite à définir des travaux à réaliser.

M. Francis Marchand demande à régler le souci des castors également à cet endroit.

M. le Syndic complète en précisant que les barrages ont été retirés mais les castors sont toujours présents.

M. Peter Strub a le regret de constater que les avions volent plus bas qu'auparavant et prie le Conseil communal d'entreprendre le nécessaire. Durant la période liée au COVID, cela s'était calmé et aujourd'hui, la situation est à nouveau infernale !

M. le Syndic propose à M. Peter Strub d'organiser une discussion avec le Cdt de l'aérodrome et également le Président de l'ASIC. Une date de rendez-vous est à planifier.

Mme Caroline Brodard – Responsable du Groupe Jass remercie la Commune pour le soutien financier versé annuellement et également, la mise à disposition gratuite de la buvette.

Toutefois, le groupe s'agrandit et la buvette de Lully devient petite. Elle propose de l'agrandir avec l'ancien bureau communal qui n'est plus utilisé.

M. le Syndic l'avise que le Conseil communal avait prévu cet agrandissement, mais au niveau financier, celui-ci a été décalé dans le temps. Dès que la capacité financière le permettra, les travaux seront entrepris.

Mme Irène Rüssi propose de faire ces rencontres à la salle communale de Seiry qui est plus grande. Mme Catherine Plüss – Conseillère communale complète en précisant qu'il n'y a pas d'escalier dans ce bâtiment et c'est pour cette raison que le regroupement des aînés ne se fait pas à cet endroit.

M. Julien Hennard revient sur une question déjà posée, constatant l'augmentation des coûts de RG Récupération et sur la redistribution éventuelle des bénéfices.

M. le Syndic attend une réponse concernant ce point. Toutefois, il peut informer l'assemblée qu'un soutien est apporté aux écoles, et à la COREB également. Et s'il y a un bénéfice, il est versé pour la promotion des déchets via l'école et les jeunes.

M. Julien Hennard souhaite savoir s'il y a un bénéfice et de quelle façon il est publié.

M. le Syndic prend bonne note de cette demande et une réponse lui sera donnée.

Un apéritif sera organisé en janvier afin de remercier les employés suivants :

- Mme Yolande Verdon – 40 années en tant qu'huissière pour le village de Seiry.
- Mme Monique et M. Joaquim Cunha – 30 années en tant que concierges des bâtiments communaux de Lully.
- MM. Stéphane et Jérémy Bonfils – 34 ans effectués en tant que responsables du déneigement à Seiry. Ce mandat est à ce jour attribué au Domaine du Bugnonet.

Remerciements et prises de congé :

M. le Syndic remercie chacune de ces personnes par un mot lié à leur fonction. Une attention leur est remise et elles sont applaudies par l'assemblée communale.

- M. Bertrand Dubey – démission en tant que membre à la Commission financière.

- Mme Joséphine Rey-Mermet – démission en tant que membre à la Commission du développement durable et qualité de vie.
 - M. Olivier Pillonel – démission en tant que membre à la Commission du développement durable et qualité de vie.
 - M. Gilles Monney – responsable informatique de l'administration depuis 2016.
- Mme Rey-Mermet, M. Pillonel et M. Monney est ont été excusés pour cette présente assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard - Syndic apporte ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 22h.18.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



Le Syndic :
Gérard Brodard

